

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**DU GRAND GUERET**

**Extrait**  
**du registre des délibérations**

Publié le 04/05/23  
Mis en ligne le 04/05/23

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze avril à neuf heures, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'auditorium de la Bibliothèque Multimédia, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

**Etaient présents** : M. Guy ROUCHON, Mme Viviane DUPEUX, M. Bernard LEFEVRE, Mme Lucette CHENIER, M. Christophe LAVAUD, Mmes Marie-France DALOT, Mary-Line GEOFFRE-COINDAT, M. Eric CORREIA, Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Henri LECLERE, Mme Claire MORY, MM. Christophe MOUTAUD, François VALLES, Guillaume VIENNOIS, Jean-Pierre LECRIVAIN, Dominique VALLIERE, Jean-Paul BRIGNOLI, Jacques VELGHE, Mme Corinne COMMERNAT, M. Patrick ROUGEOT, Mme Michèle ELIE, MM. Eric BODEAU, Patrick GUERIDE, Mme Armelle MARTIN, MM. Pierre AUGER, Jean-Luc MARTIAL, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI, MM. Alex AUCOUTURIER, Philippe PONSARD

**Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote** : Mme Mireille FAYARD à M. Guy ROUCHON, M. Thierry DUBOSCLARD à M. Eric CORREIA, Mme Sabine ADRIEN à M. François VALLES, Mme Olivia BOULANGER à Mme Marie-Françoise FOURNIER, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS à M. Christophe MOUTAUD, M. Benoît LASCOUX à Mme Mary-Line GEOFFRE-COINDAT, M. Ludovic PINGAUD à M. Guillaume VIENNOIS, Mme Véronique VADIC à M. Henri LECLERE, M. François BARNAUD à M. Philippe PONSARD, M. Jean-Luc BARBAIRE à M. Bernard LEFEVRE, M. Xavier BIDAN à Mme Michèle ELIE, Mme Patricia GODARD à M. Pierre AUGER, Mme Annie ZAPATA à M. Philippe PONSARD

**Etaient excusés** : M. Michel PASTY, Mme Sylvie BOURDIER, MM. Thierry BAILLIET, Gilles BRUNATI, Erwan GARGADENNEC, Mmes Françoise OTT, Corinne TONDUF, Ludivine CHATENET, Célia BOIRON, MM. Alain CLEDIERE, Michel SAUVAGE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, M. Philippe BAYOL

**Nombre de membres en exercice** : 55

**Nombre de membres présents** : 29

**Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote** : 13

**Nombre de membres excusés** : 13

**Nombre de membres absents** : /

**Nombre de membres votants** : 42

**Secrétaire de séance** : M. Christophe MOUTAUD

**Dénonciation des conventions de mise à disposition de services –SIE de l'ARDOUR (Eau Potable) et EVOLIS 23 (Assainissement Anzême) -**

**Rapporteur** : M. Jacques VELGHE

Dans le cadre du transfert des compétences « eau » et « assainissement collectif » et « eaux pluviales urbaines » au 1<sup>er</sup> janvier 2020, une convention de mise à disposition des services a été signée le 7 avril 2022 entre le Syndicat des Eaux (SIE) de l'ARDOUR et l'Agglomération du Grand Guéret et une autre le 28 janvier 2022 entre EVOLIS 23 et l'Agglomération du Grand Guéret.

**Délibération n°90BIS/23 du 14/04/23**  
**1-Commande publique 1.4 Autres contrats**

Le Conseil d'Exploitation des régies Eau et Assainissement (en date du 2 février puis du 30 mars 2023) a émis un avis favorable, à l'unanimité, sur le nouvel organigramme des services techniques. Il a ainsi été décidé de créer un poste d'agent d'exploitation des réseaux et de procéder à l'arrêt des conventions de mise à disposition de services avec le SIE de l'ARDOUR (Eau Potable) et EVOLIS 23 (Assainissement Anzême), au 31 août 2023, en raison de la bonne organisation du service.

Ce dispositif de dénonciation est prévu dans l'article 8 de la convention comme suit : [...] Elle pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, suite à une délibération de son organe délibérant, pour un motif lié à la bonne organisation des services de la collectivité, notifiée au cocontractant, par voie de lettre recommandée avec accusé de réception. Cette dénonciation ne pourra avoir lieu que dans le respect d'un préavis de trois mois.

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation des régies Eau et Assainissement en date du 2 février 2023 puis du 30 mars 2023,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- d'autoriser M. le Président à procéder à la dénonciation des actuelles conventions,
- d'autoriser M. le Président à prendre toutes les dispositions pour l'exécution de la présente décision,
- d'autoriser M. le Président à signer tout acte ou document nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Et ont signé les Membres présents  
Pour Extrait Conforme  
Le Président



Eric CORREIA

Le secrétaire de séance

Christophe SLOUDAUD

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Christophe SLOUDAUD".